

Jean-Pierre Sueur a déposé une proposition de loi sur l'affectation des avoirs issus de la corruption internationale. Celle-ci sera débattue en séance publique au Sénat le 3 avril prochain.

Le débat est à suivre en direct vers 16 h 30 sur [le site du Sénat](#).

Cette corruption se caractérise par un accaparement de biens publics ou privés au profit d'une minorité d'oligarques qui bénéficient ainsi indûment d'un enrichissement illicite. L'objet de la proposition de loi est que, lorsqu'ils sont confisqués, le produit de ces biens soit restitué aux populations spoliées – en particulier dans les pays où les populations connaissent la pauvreté et de grandes difficultés pour vivre.

La commission des finances du Sénat a adopté la proposition de loi.

>> [Lire le compte-rendu des débats de la commission](#)

Lire aussi :

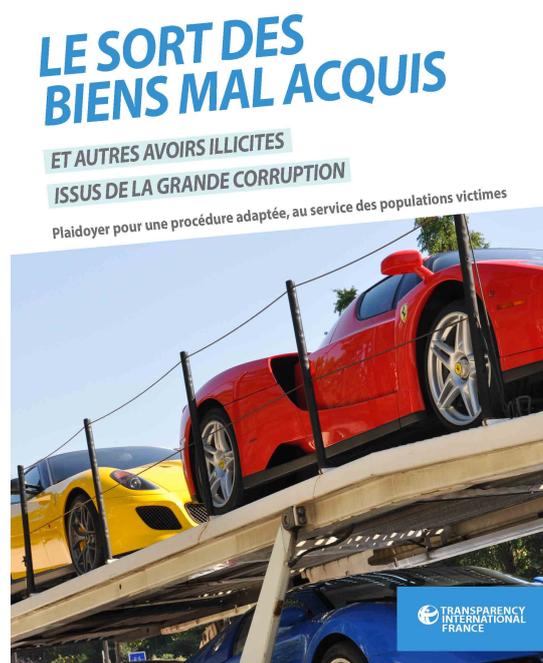
>> [L'exposé des motifs de la proposition de loi](#)

>> [Le texte de la proposition de loi](#)

>> [L'article du Bulletin Quotidien](#)

>> [L'article de Libération](#)

>> [L'article de La Croix](#)



Transparency International France a publié à ce sujet un rapport intitulé *Le sort des biens mal acquis et autres avoirs illicites issus de la grande corruption*.

>> [Lire et télécharger ce « Plaidoyer pour une procédure adaptée, au service des populations victimes »](#)